Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260930-DEL2026_074-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le 30 septembre
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Présents : BERTET Audrey - BOSC Joël - BONPOIL Viviane - CANAUX Patricia - CHESNIN Nicolas - CRESPEL Bruno - DAVID Gaëlle - DENEUX Aurélien - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie – ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle

Absents excusés :
DELAROQUE Eugénie donne pouvoir à BONPOIL Viviane – DURANT Dominique donne pouvoir à LEPAGE Anne – HERVY Ludivine donne pouvoir à LECANU Hervé

Monsieur Nicolas CHESNIN est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-74 – Rapport d'activité ARC-SUD-BRETAGNE 2025

Monsieur Le Maire informe que l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoie que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président d'Arc sud Bretagne adresse au Maire de chaque Commune un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Monsieur Le Maire présente donc le rapport d'activités 2025 des services d'Arc-Sud-Bretagne qui a été construit autour des pôles de compétences de la Communauté de Communes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Arc-Sud-Bretagne tel qu'annexé.

Pour Extrait Certifié Conforme
A Saint-Dolay, le 1er octobre 2026
Le Maire,
P. GÉRAUD

